

S.E.D.A.M.

21822

Paris  
(Pat. Ans. No. 2364/52) 27 AUG. 1952

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

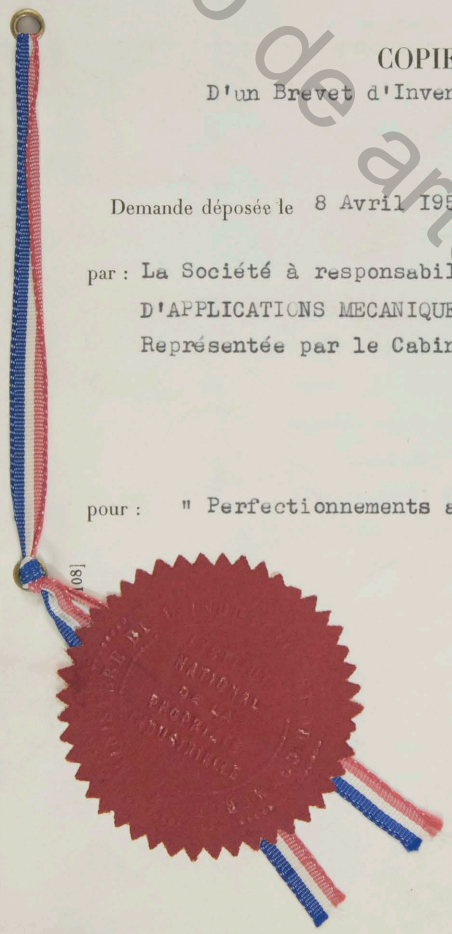
COPIE OFFICIELLE.

D'un Brevet d'Invention, non encore délivré.

Demande déposée le 8 Avril 1952.

par : La Société à responsabilité limitée dite : SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET  
D'APPLICATIONS MÉCANIQUES " S.E.D.A.M. " résidant au MAROC,  
Représentée par le Cabinet DANZER & AYMARD, 20, Rue Vignon, PARIS 9<sup>e</sup>

pour : " Perfectionnements apportés aux appareils à tricoter. "



1081

instituto de arte contemporânea

BREVET D'INVENTION

---

" Perfectionnements apportés aux appareils à tricoter "

---

Société à responsabilité limitée dite:  
" SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET D'APPLICATIONS MÉCANIQUES S.E.D.A.M. "

---

L'invention concerne les appareils permettant d'obtenir des tissus à mailles et destinés plus particulièrement à des usages familiaux ou artisanaux; elle vise spécialement ce genre connu d'appareils comportant deux séries d'organes de type différent, dont l'une est constituée par des tiges métalliques, chevilles, aiguilles, clous, ou organes similaires, ci-après dénommés "aiguilles" formant les dents d'un peigne rectiligne amovible, l'autre série étant constituée par des crochets placés en regard des intervalles libres ménagés entre les dents du peigne rectiligne et pouvant être déplacés par l'action d'un organe entraîneur, ou chariot, disposé à l'intérieur de l'appareil. Le chariot, mis en mouvement par une tête actionnée de l'extérieur, a pour rôle de provoquer l'avancement et le recul des crochets par un mouvement de va-et-vient par rapport au peigne rectiligne, afin de réaliser, par un placement du fil en zig-zag entre les dents du peigne et les crochets coulissants, l'amorçage de chaque rangée de mailles après la formation de la première rangée.

}

On sait que, dans certaines phases du travail, on utilise, pour faire passer les mailles du tricot par dessus la tête des aiguilles, une griffe d'abattage constituée par une barrette, d'une longueur appropriée, pourvue de pointes à extrémités recourbées.

5  
Lorsqu'on utilise une telle griffe d'abattage, on la saisit généralement à deux mains par la barrette, on introduit les pointes dans les intervalles des aiguilles de façon à prendre toutes les mailles du tricot à la fois, on déplace ensuite la griffe vers le haut, puis, pour réaliser l'abattage, on la fait basculer jusqu'à ce que la face de la barrette située du même côté que les extrémités recourbées des pointes s'applique à plat sur la face externe supérieure du coffre de l'appareil. Au cours de cette manoeuvre, la présence des doigts sur la barrette de la griffe s'oppose à ce que le mouvement de basculement s'effectue complètement et, si ce mouvement, qui doit être bref, est trop brusque, il peut en résulter une gêne pour l'usager dont la main risquer de heurter fortement le dessus du coffre de l'appareil.

10  
15  
L'invention a pour but de permettre d'effectuer facilement la manoeuvre de la griffe d'abattage, d'une façon à la fois plus rapide et plus sûre, avec une continuité de mouvement qu'il n'est pratiquement pas possible d'obtenir actuellement, en même temps que de supprimer les inconvénients mentionnés ci-dessus.

20  
25  
30  
A cet effet, l'invention a pour objet des perfectionnements caractérisés en ce que la griffe d'abattage est pourvue d'un organe disposé au milieu de la longueur de la barrette et s'étendant perpendiculairement à la face opposée à l'extrémité recourbée des pointes, ce qui permet à l'usager, utilisant cet organe, de commander le basculement de la griffe en ayant la main totalement dégagée de la griffe.

3

L'organe de manoeuvre est, de préférence, pourvu d'une tête disposée de façon à réserver sur ledit organe un emplacement pour le pouce.

Afin de mieux faire comprendre l'invention, des formes d'exécution en sont ci-après décrites et schématiquement représentées, à simple titre d'exemples, au dessin annexé, dans lequel:

Fig. 1 est une vue fragmentaire, en perspective, d'un appareil à tricoter, montrant la griffe d'abattage au cours de son mouvement de basculement.

Fig. 2 est une vue en coupe transversale de la griffe d'abattage munie d'un organe de manoeuvre suivant le mode d'exécution représenté en Fig. 1.

Fig. 3 est une vue fragmentaire, en élévation, de la griffe de la Fig. 2;

Fig. 4 est une vue, similaire à la Fig. 2, montrant une variante de réalisation de l'organe de manoeuvre; et

Fig. 5 est une vue fragmentaire en élévation de cette variante.

On voit, en figure 1, un appareil à tricoter à main de type connu, dont 1 est le coffre, 2 sont les crochets coulissants et 3 est le peigne portant les aiguilles 3a. La griffe d'abattage est constituée par une barrette 4 pourvue de pointes 5 à extrémités recourbées 5a, et munie, au milieu de sa longueur, d'un organe de manoeuvre constitué, dans la forme d'exécution des Figs. 1, 2 et 3, par une tige 6 comportant une ombase 6a de plus grand diamètre que la tige, la partie libre de la tige étant de hauteur suffisante pour constituer un emplacement sur lequel peut s'appliquer le pouce. Une extrémité filetée 6c traversant

3

l'épaisseur de la barrette, permet la fixation au moyen d'un écrou 7.

Dans la variante de réalisation représentée aux Figs. 4 et 5, l'organe de manoeuvre est constitué par un étrier formé par une pièce de tôle de faible épaisseur convenablement repliée de façon à constituer une partie 8 servant d'emplacement pour le pouce, une embase 8a enserrant la barrette 4 par ses parties formant crochets 8c et 8d, et une tête 8b. Sur la partie repliée 8c située du côté des pointes 5, est prévue une échancrure 9 permettant le libre passage des pointes 5 de la griffe d'abattage.

On conçoit aisément que, grâce à l'adjonction, à la griffe d'abattage, d'un organe de manoeuvre établi et disposé selon l'invention, il devient possible d'effectuer le basculement de la griffe 4, une fois prises toutes les mailles du tricot, pour les faire passer par dessus la tête des aiguilles, simplement en prenant l'organe entre le pouce et l'index et en agissant par une pression du pouce, la main ne risquant plus de venir au contact du dessus du coffre de l'appareil à tricoter à la fin de l'opération, étant donné qu'elle reste toute entière au-dessus de la griffe. Non seulement le mouvement d'abattage est continu, mais il se produit d'une façon régulière pour toutes les mailles.

Il va de soi que l'invention n'est nullement limitée aux formes particulières décrites et représentées au dessin qui n'ont été données qu'à titre d'exemples et que l'on pourra, bien entendu, imaginer des variantes dans le domaine des équivalents techniques sans, pour cela, sortir du cadre de l'invention.

- R E S U M E -

L'invention a pour objet des perfectionnements apportés aux appareils à tricoter du type spécifié, caractérisés en ce que la griffe d'abattage est pourvue d'un organe disposé au milieu de la longueur de la barrette et s'étendant perpendiculairement à la face opposée à l'extrémité recourbée des pointes, ce qui permet à l'ueager, en utilisant cet organe, de commander le basculement de la griffe en ayant la main totalement dégagée de la griffe.

10 Suivant un mode d'exécution préféré, l'organe de manoeuvre est pourvu d'une tête disposée de façon à réserver sur ledit organe un emplacement pour le pouce.

L'invention a, en outre, pour objet, à titre de produits industriels nouveaux, les griffes d'abattage dotées des  
15 perfectionnements ci-dessus.

Par Pon de la Société à responsabilité limitée dite: "SOCIETE D'ETUDES ET D'APPLICATIONS MECANIQUES S.E.D.A.M." .

CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL  
LE 14/11/1954

CINQ PAGES-  
3

Jean AYMARÉ

FIG. 1

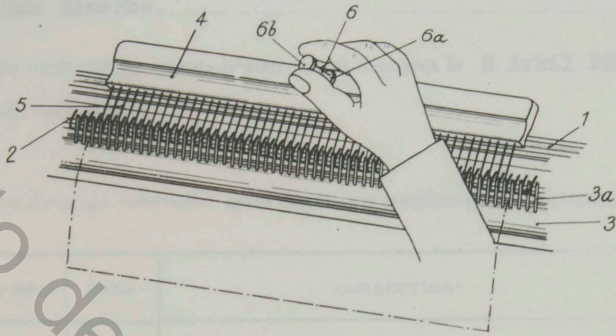


FIG. 2

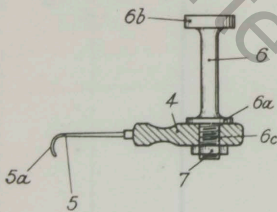


FIG. 3

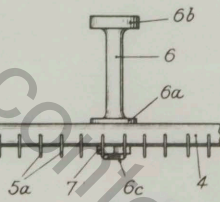


FIG. 4

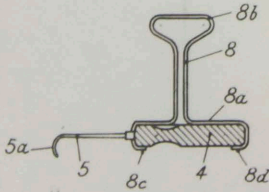
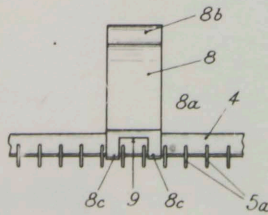


FIG. 5



La présente copie comporte un mémoire descriptif sur Cinq feuillets.  
rayé nul : Néant.  
ajouté : Néant.  
Dessin annexé : Une planche.

Pour expédition certifiée conforme aux pièces primitivement déposées le 8 Avril 1952.  
à l'appui de la demande sus-visée.

Corrections de forme ou d'erreurs matérielles après dépôt, sur justifications de l'intéressé :

DATE.	PAGE.	LIGNE.	CORRECTIONS.
			Néant.

MD

Paris, le **12 AOUT 1952**

Le Chef du bureau,

*Prevetis*